



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

SP 1155 10/2022

STATISTIQUES RHÔNE-ALPES

INDUSTRIE
AGROALIMENTAIRE
| 2021

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET



Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans l'industrie agroalimentaire pour 2021. Les activités concernées correspondent aux divisions 10 (industries alimentaires) et 11 (boissons) de la Nomenclature d'Activités Française, dont est exclu l'artisanat commercial (1013 B, 1071B-C-D).

Ce secteur est l'un des premiers employeurs industriels sur le territoire rhônalpin. Il se compose d'un tissu d'établissements diversifié, tant en taille qu'en type d'activité, quelques grandes entreprises côtoyant de très nombreuses PME.

L'industrie agroalimentaire continue d'être touchée par des difficultés de recrutement ainsi que par une sinistralité pénalisante. L'indice de fréquence des accidents du travail reste 1,4 fois supérieur à la fréquence régionale tous secteurs confondus. Le montant des dépenses et les durées moyennes d'arrêt ne cessent d'augmenter.



1 341

sections d'établissements



29 746

salariés

Sommaire

**Accidents
du travail**

3-6

**Maladies
professionnelles**

7-8

**Accidents
de trajet**

9-10

**Autres
données**

11

Accidents du travail

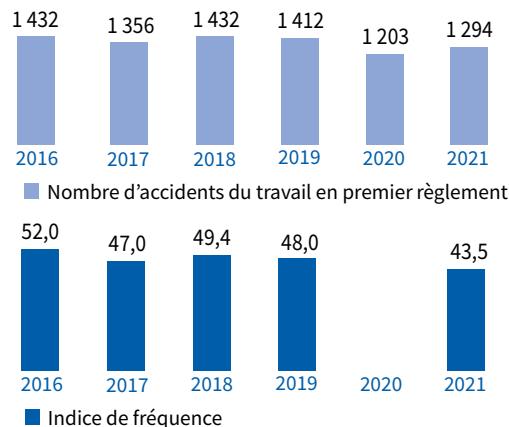
Depuis 2016, l'indice de fréquence baisse mais reste 1,4 fois supérieur à la fréquence régionale tous secteurs confondus.

Cependant, la durée moyenne d'un arrêt de travail et le coût continuent d'augmenter (environ +30% en 5 ans).



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



43,5

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

91

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

116 814

Journées indemnisées

L'équivalent de 460 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 90

2,3

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.



11 369 833 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

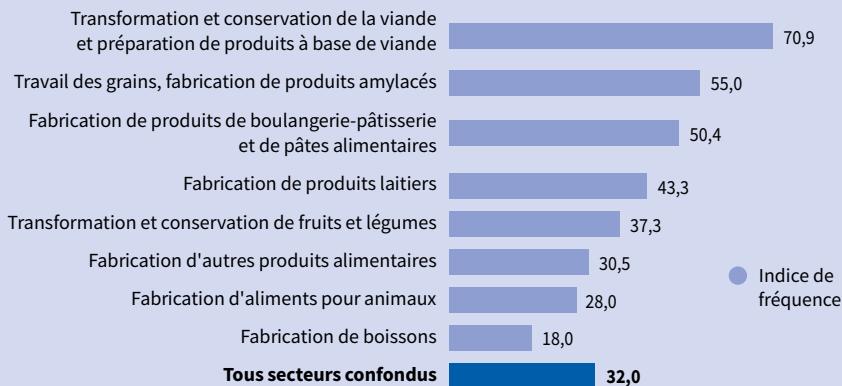
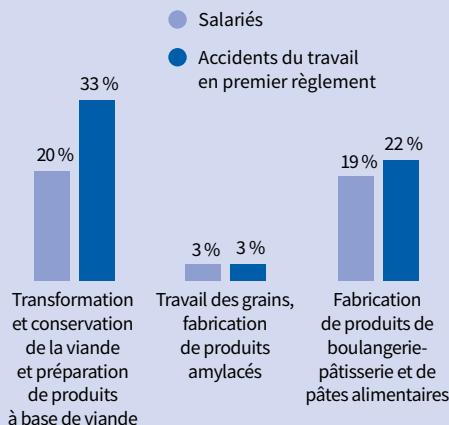
liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

1 294

Accidents du travail en premier règlement

Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

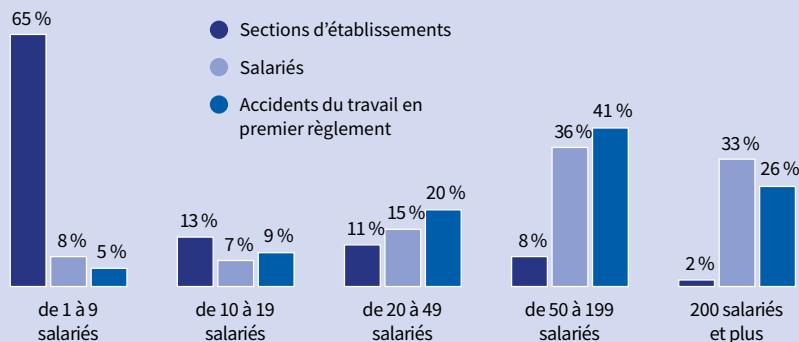
La «filière viande» représente 20% des salariés mais 33% des accidents.



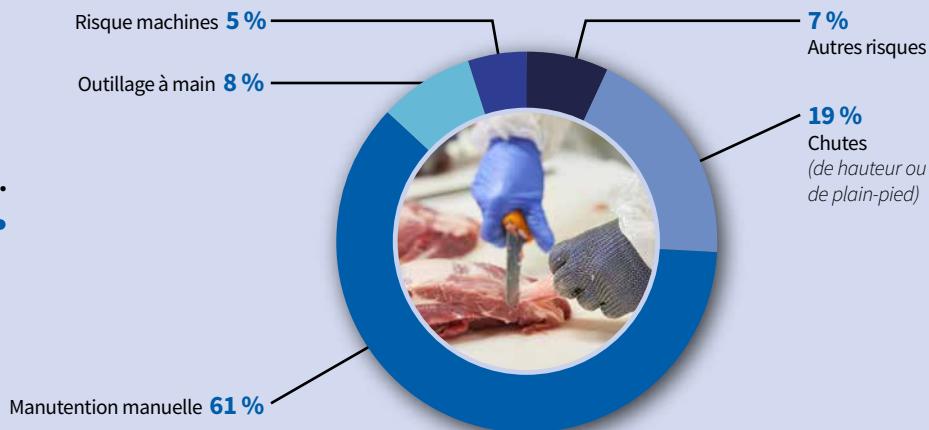
Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de 20 à 199 salariés.



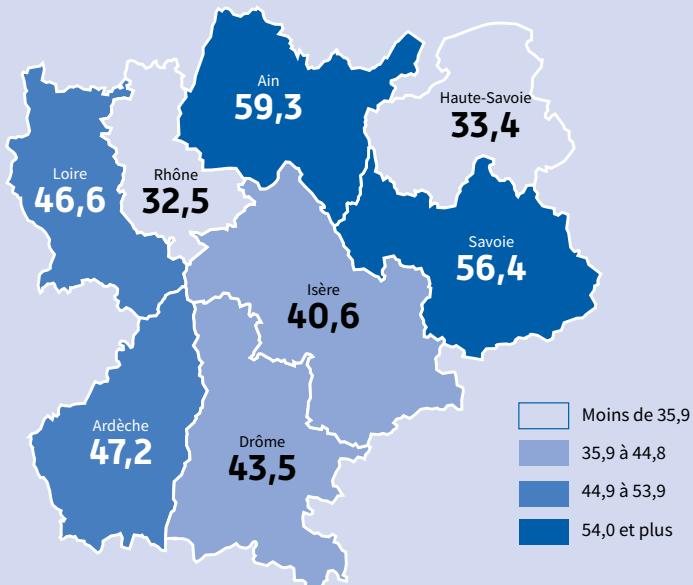
Les entreprises employant entre 50 et 199 salariés représentent 8% des sections d'établissement, 36% des salariés et 41% des accidents du travail.



Les manutentions manuelles et les chutes restent les principales causes d'accidents du travail.



Indice de fréquence par département : des disparités liées à la répartition des activités.

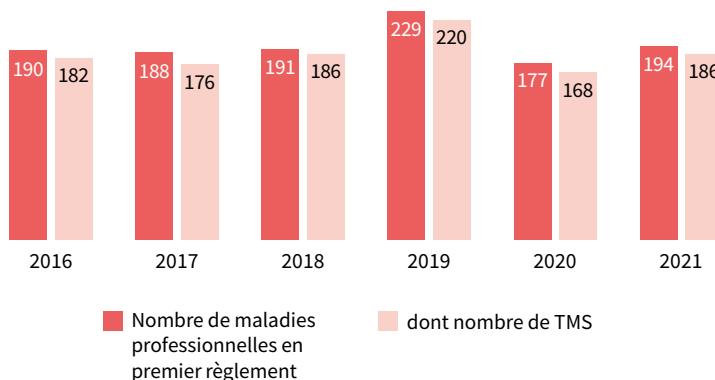


Cartes réalisées avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles reste élevé et relativement stable.

Cependant, la durée moyenne d'un arrêt de travail et le coût continuent d'augmenter. Les maladies professionnelles représentent 12 % de la sinistralité mais 39 % des dépenses.



70 122

Journées indemnisées

L'équivalent de 276 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 361

104

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



8 037 716 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

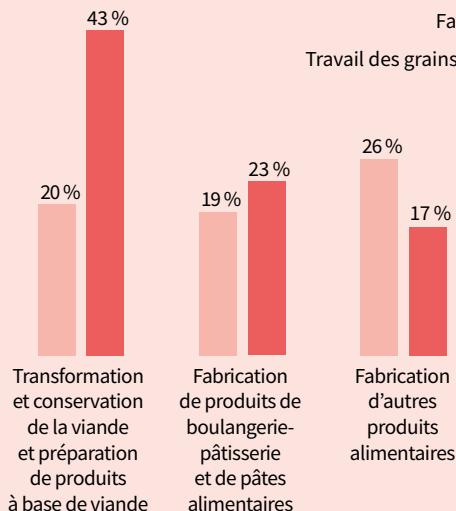
liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

194

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

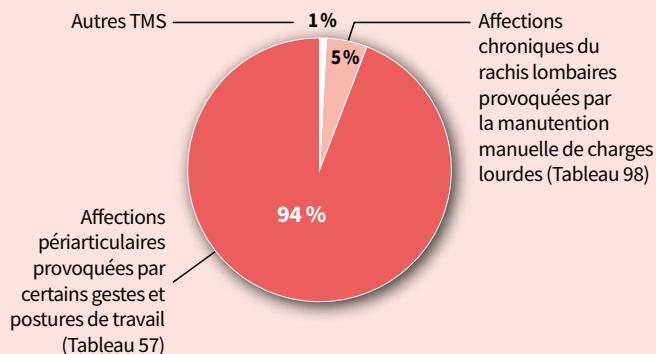
**La «filière viande»
représente 20%
des salariés et
43% des maladies
professionnelles.**



● Salariés
● Maladies professionnelles en premier règlement

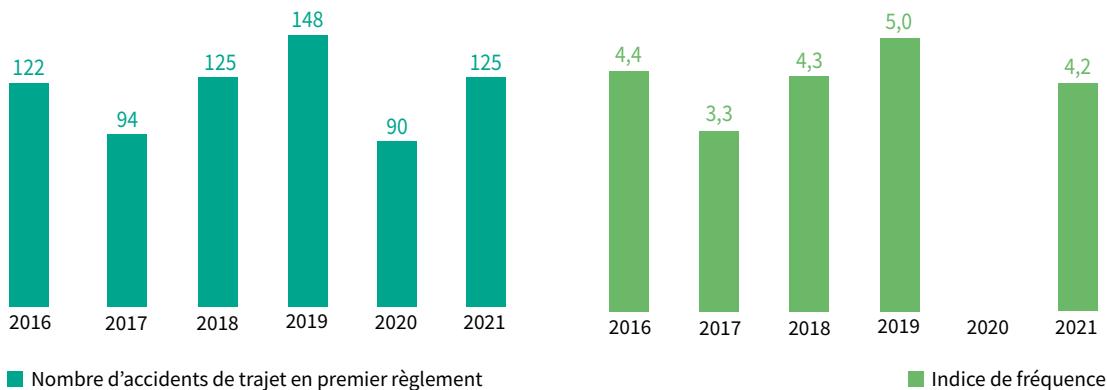
96% des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS).

Elles concernent essentiellement des atteintes aux épaules et aux poignets. Leurs causes sont multifactorielles (gestes répétitifs, charges lourdes, ambiance froide, flux tendus...).



Accidents de trajet (*Domicile-Travail*)

En 2021, le nombre d'accidents de trajet augmente de 39 % par rapport à 2020 mais reste inférieur à celui de 2019. L'indice de fréquence est légèrement en dessous de l'indice régional tous secteurs confondus.



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

4,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

0,2

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

11

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.



1 salarié
sur 238
victime d'accident
de trajet en
2021

936 991 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

10 451

Journées indemnisées

L'équivalent de 41 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 84

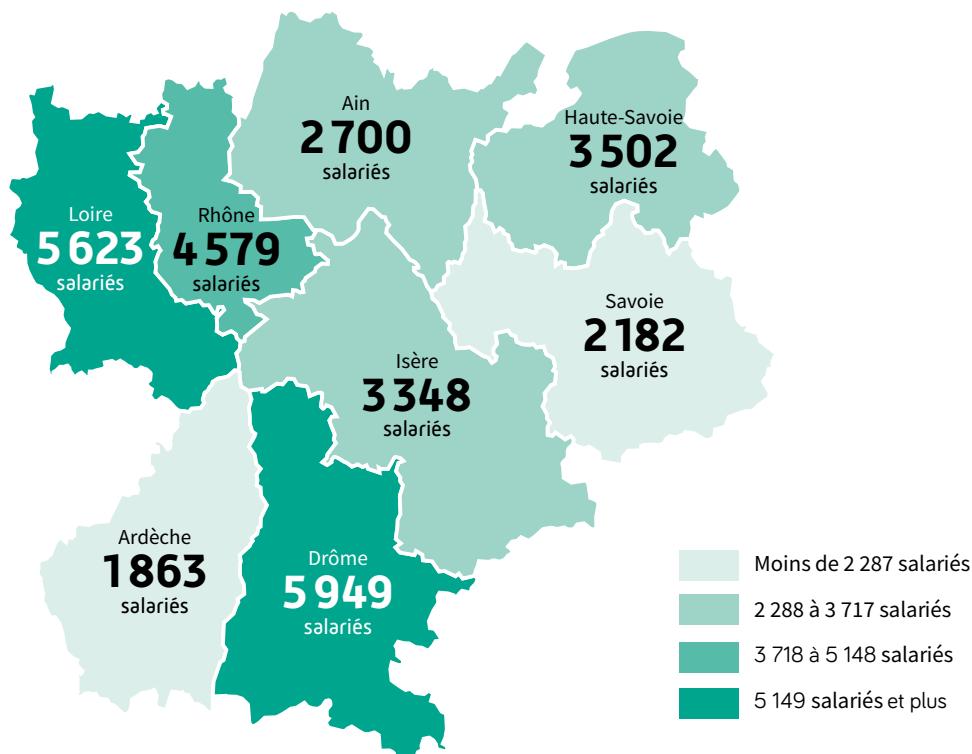
125

Accidents de trajet en premier règlement

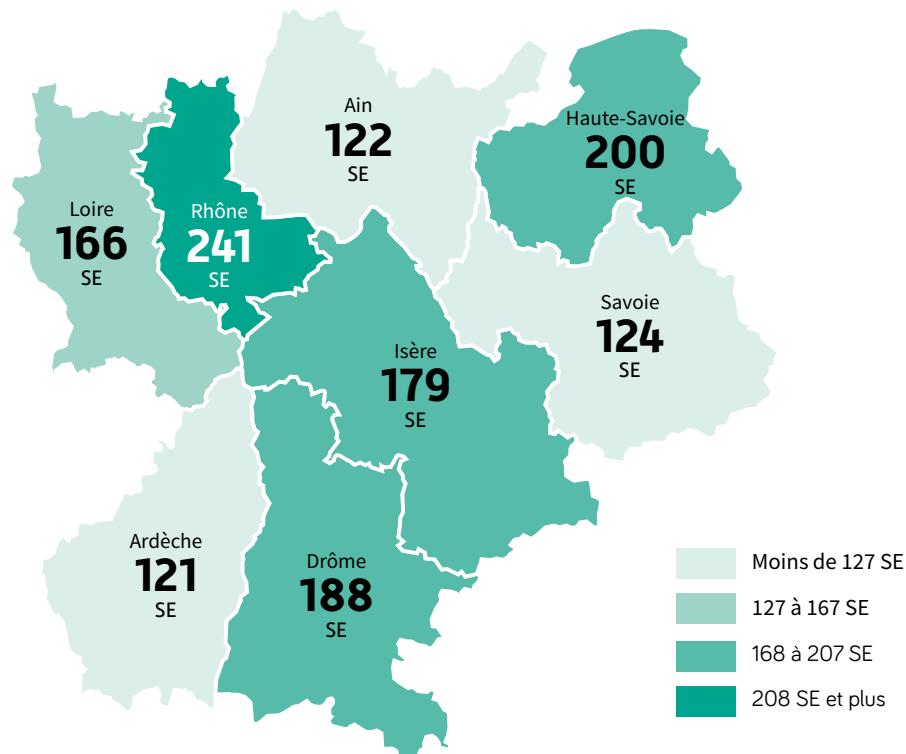
Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Autres données

Nombre de salariés par département en 2021



Nombre de sections d'établissements (SE) par département en 2021



La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016–2017 et 2017–2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes
Prévention des Risques Professionnels
69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr

3679

[service gratuit + prix appel]



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



Carsat Rhône Alpes

